

Conseil des Etats

02.1162

Question ordinaire Frick

Contributions versées par la Confédération à certaines agences d'énergie

Texte de la question ordinaire du 13. décembre 2002

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie, la Confédération soutient diverses agences d'énergie et leur attribue des mandats de prestation. J'invite le Conseil fédéral à répondre aux questions suivantes:

1. Quelles contributions la Confédération a-t-elle versées à ces agences dans le passé?
2. Quelles prestations ont-elles dû fournir et comment le Conseil fédéral a-t-il évalué ces prestations?

Réponse du Conseil fédéral

1. La Confédération est habilitée, en vertu de la loi sur l'énergie, à conclure des mandats de prestations avec des organisations privées afin d'augmenter l'efficacité de SuisseEnergie. En principe, ces dernières doivent s'autofinancer, la participation de la Confédération se limitant au financement de projets concrets. Le tableau ci-après recense les contrats conclus à ce jour et les contributions correspondantes de la Confédération. Il faut avoir à l'esprit que les prestations propres et les apports de tiers sont au moins équivalents et même deux fois plus élevés que les contributions versées par la Confédération.

<u>Contributions en milliers de frs.</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	(budget)
AEnEC (Agence de l'énergie pour l'économie)	4200	2100	2000	
eaec (Agence de l'énergie pour les appareils électriques)	-	800	1100	
S.A.F.E. (Agence suisse pour l'efficacité énergétique)	-	700	900	
AEE (Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique *)	4975*	6355*	6390*	
Association MINERGIE	-	1000	1000	
Energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie)	850	1200	1300	
Association SuisseEnergie pour les communes	1000	2000	2200	
Quality Alliance Eco-Drive	900	1200	1200	
e'mobile (véhicules électriques)	430	500	500	
VEL 2 (véhicules électriques et légers)	-	900	900	

*) en font partie: SWISSOLAR, Energie-bois Suisse, BiomasseEnergie, le Groupement promotionnel suisse pour les pompes à chaleur, la Société suisse pour la géothermie, SuisseEole et l'Association des usiniers romands.

2. Les prestations réalisées font l'objet d'une description détaillée dans le rapport annuel SuisseEnergie 2001/2002. En 2001, chaque kWh économisée grâce aux mesures librement consenties et d'encouragement prises au titre de SuisseEnergie a coûté en moyenne 0,8 centime à la Confédération.

Les expériences tirées de l'évaluation des travaux des organisations/agences portent sur la phase de lancement, quelques organisations n'étant d'ailleurs pas encore tout à fait constituées. Leurs prestations sont déterminées, dans le cadre de mandats de prestations pluriannuels, en fonction de critères mesurables (ou du moins évaluables de manière plausible). Il s'avère que toutes les agences et organisations se développent comme prévu et qu'elles prennent de plus en plus de poids. Le Conseil fédéral est persuadé que les agences vont remplir avec une efficacité croissante les missions essentielles qui leur ont été attribuées dans le cadre de la stratégie décennale du programme SuisseEnergie. La motivation des services impliqués ne fait aucun doute. La réussite de leurs efforts dépendra toutefois de la volonté d'assurer une continuité du financement.